

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

**AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 917-2024**

LUNDI 13 MAI 2024 À 19 H 30

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 917-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 150-2005 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 24-14003 à sa séance ordinaire du 22 avril 2024, du projet de règlement numéro **917-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter les hauteurs maximales permises sur la 1^{re} Avenue entre le Centre sportif Lacroix-Dutil et la 114^e Rue**, tiendra une assemblée publique de consultation le **13 mai 2024** à compter de **19 h 30** dans la salle du conseil située au 11700, boulevard Lacroix, Saint-Georges (Québec) G5Y 1L3, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Que ce projet de règlement a pour effet d'augmenter les hauteurs maximales permises du côté est de la 1^{re} Avenue. Plus précisément, d'autoriser les bâtiments de 9 étages du Centre sportif Lacroix-Dutil jusqu'à la 113^e Rue et les bâtiments de 6 étages de la 113^e Rue à la 114^e Rue.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le président d'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à greffe@saint-georges.ca.

**Donné à Saint-Georges,
ce 1^{er} jour de mai 2024.**



**M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière**